

RÉPONSE DU RNCREQ À L'ENGAGEMENT NO 1

Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec pour les années 2013 et 2014.

IMPACT TARIFAIRE

Le RNCREQ a reproduit l'impact tarifaire calculé par le Transporteur au tableau 26 de HQT-1, document 1 du dossier R-3855-2013, soit le tableau mentionné en référence au document HQT-14, document 1.3, page 22.

La méthodologie du RNCREQ consiste à calculer l'impact tarifaire des investissements pour chacune des 10 années de la période 2014-2023, selon le même modèle que celui utilisé par le Transporteur pour le calcul de l'allocation maximale pour les ajouts au réseau (HQT-12, document 2, page 5). Pour chacune des années, le revenu requis comprend l'amortissement, le coût du capital, les frais d'entretien et d'exploitation de même que la taxe sur les services publics, soit les mêmes items que ceux apparaissant au tableau 26 mentionné plus haut.

Cependant, étant donné que le RNCREQ ne connaît pas la nature et le mois des mises en services annuelles, il doit ajuster certains paramètres du modèle pour obtenir des résultats similaires à ceux du Transporteur.

Les ajustements permettent de se rapprocher du total sur 10 ans de chacun des éléments suivants :

- L'amortissement;
- Le coût du capital;
- Les frais d'entretien et d'exploitation;
- La taxe sur les services publics.

De plus les ajustements doivent permettre d'obtenir un revenu requis annuel le plus près possible de celui du tableau 26 mentionné plus haut.

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus suite aux ajustements. On peut constater que les valeurs sont similaires à celles du tableau 26 autant pour le revenu requis annuel que pour le total sur 10 ans de chacun des éléments du revenu requis.

	Ajouts	amortissement	coût du capital	ent+exp	TSP	TOTAL	RR	Besoins			Tarif
								ch. Locale	pt à pt	total	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	MW	MW	MW	\$/kW
2012							2984			41744	71,49
2014	1327,5	3,0	5,4	17,7		26,1	3010,1	37043	4675	41718	72,15
2015	167,3	36,3	64,9	23,5	7,3	131,9	3115,9	36935	4675	41610	74,88
2016	329,9	41,1	71,9	28,3	8,2	149,6	3133,6	37279	4675	41954	74,69
2017	1015,5	51,6	88,0	42,7	9,8	192,2	3176,2	37641	4965	42606	74,55
2018	1668,5	80,5	138,1	67,7	15,1	301,4	3285,4	38038	5837	43875	74,88
2019	683,3	123,4	211,1	81,2	24,1	439,8	3423,8	38734	5942	44676	76,64
2020	-458,8	139,3	233,7	77,0	27,4	477,3	3461,3	39111	7104	46215	74,90
2021	165,7	128,3	207,2	75,7	24,2	435,4	3419,4	39451	7104	46555	73,45
2022	215,4	132,9	209,2	78,6	24,3	445,0	3429,0	39762	7104	46866	73,17
2023	256,3	138,8	213,4	82,6	24,8	459,6	3443,6	40075	7104	47179	72,99
						25,49					74,23
	5370,6	875,2	1442,88	575,05	165	3058,3					

Voici la liste des hypothèses retenus par le RNCREQ :

- valeur des mises en service comme au tableau R10.1 de HQT-14, document 1.3, page 24
- amortissement linéaire sur 37 ans;
- le coût du capital est de 4,85%;
- frais d'exploitation sont de 1,6% du montant des investissements;
- les mises en service sont au 1^{er} décembre, donc pour la première année l'amortissement et le coût du capital est sur un mois seulement.
- L'année 2014 a été retenue comme année de base pour la simulation des investissements de point à point et de la charge locale. La répartition du revenu requis de 2014 entre ces deux services est faite au prorata des besoins de chacun.
- À chaque année, pour ces deux services, le revenu requis des investissements est ajouté au revenu requis de l'année de base (2014) et divisé par les besoins en puissance de chaque service.

Le RNCREQ joint trois fichiers EXCEL montrant le détail du calcul pour les trois simulations (charge locale, point à point et global).

Chaque fichier comprend 10 feuilles, soit une feuille pour chacune des années de mises en service, et une feuille présentant le total.